

# Le professeur de philo n'avait pas le droit de tout dire près de Rouen



L'enseignant de philosophie a été débouté de sa demande d'une annulation de sanction Photo Paris Normandie

Un professeur agrégé de philosophie d'un lycée du Grand-Quevilly avait très fortement critiqué la politique française en Afrique sur les réseaux. Il a contesté sa sanction liée au droit de réserve mais a perdu son procès devant le tribunal administratif.

Franklin Niamsy, professeur de philosophie au Grand-Quevilly, n'avait pas le droit de tout dire et notamment de critiquer en termes « injurieux et diffamatoires » la politique française en Afrique, a tout récemment jugé le tribunal administratif.



L'affaire remonte à 2021 : Franklin Niamsy, qui rassemble des centaines de milliers de fans sur ses divers réseaux sociaux, donne des conférences sur internet et y critique la politique française en Afrique. Le rectorat – mettant en avant le devoir de réserve imposé aux fonctionnaires – le sanctionne, notamment en mars 2023 de trois mois de suspension sans traitement.

Un « procès politique » ?

L'enseignant – qui au sortir de l'audience de plaidoirie devant le tribunal administratif de Rouen le 12 novembre dernier a dénoncé un « procès politique » – a contesté sa sanction mais les juges ont rejeté sa demande.

L'homme est par ailleurs poursuivi le 28 novembre pour abus de confiance devant le tribunal correctionnel de Rouen. Une affaire qui a vu l'intervention de l'ancien Premier ministre de la Côte d'Ivoire Guillaume Soro.